



Séance du Conseil municipal du mardi 10 décembre 2019

Procès-verbal

Présents	M. Jacques HUTIN, président	Exécutif	M. René JEMMELY, maire
	M. Patrick FISCHLER, vice-président		M. Didier FLECK, adjoint
	Mme Adélaïde CRUCHON		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Claire-Lise HALDEMANN		
	Mme Ursula ZIELAZEK	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	Mme Françoise CERUTTI		
	M. Serge GUINAND	Procès-verbaliste :	
	M. Philippe ISELI		M. Giovanni ERRICHELLI
	M. Daniel MENETREY		
	M. Olivier JUNGO		
	M. Joël PÜRRO		
Excusés	M. Thierry BUBLOZ		
	M. Claude-André MEYER		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 14-2019 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 500'000.- pour un amortissement complémentaire
5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Communications des commissions
 7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2020
(Proposition : 04-02, 17-03, 04-05, 02-06)
 8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 9. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre la séance à 20h00 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser le retard de **Mme CERUTTI**. Il procède ensuite à la lecture des points de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12.11.2019

Les rectifications suivantes seront apportées au procès-verbal :

Page 1, membres présents : inversion de fonction entre MM. HUTIN et FISCHLER, respectivement président et vice-président.

Page 11, point 10.7 : la question relative à la ligne de bus 63 émane de Mme ZIELAZEK et non pas de Mme CRUCHON.

Hormis ces rectifications, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des membres présents (10)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Référendum communal

M. JEMMELY rapporte qu'une première étape juridique a été gagnée puisque le Tribunal donne raison aux référendaires. Cela étant, la partie adverse actionnera très certainement son droit de recours auprès du TF ; affaire donc à suivre.

Parallèlement dans ce même dossier, Me MEGEVAND incite l'Exécutif à écrire au juge afin que l'affaire puisse être jugée en priorité.

3.2 Modération du trafic

M. JEMMELY indique que le rapport de CSD a été transmis à l'OCT, qui a soulevé plusieurs remarques ; une séance de travail aura lieu le 11 décembre 2019 afin d'obtenir l'aval indispensable de l'Office Cantonal des Transports et de la circulation. Le projet sera présenté au Conseil aussitôt après, puis déposé pour autorisation.



3.3 Concours terrains Portier

M. JEMMELY invite le Conseil à observer les plans affichés dans la salle ; il s'agit du projet lauréat du concours, plébiscité par 14 des membres du jury. Le vernissage aura lieu le jeudi 9 janvier 2020 à 19 h 00 ; l'événement sera officiellement annoncé aux habitants.

> *Arrivée de Mme HALDEMANN à 20 h 10.*

3.4 Politique communale

M. FLECK revient sur le projet de loi déposé par trois députés au Grand Conseil proposant que chaque groupe politique représenté dans un Conseil municipal dispose d'un membre suppléant par tranche de six membres élus. Ce sujet était à l'ordre du jour de l'assemblée de l'ACG du 20 novembre pour discussion et préavis. La majorité des magistrats présents a cependant estimé qu'il serait judicieux que les Exécutifs consultent leur Conseil municipal sur ce sujet avant de se prononcer.

Point de vue accepté et nous avons jusqu'au 29 janvier 2020 (date de la première assemblée ACG de 2020) pour mener cette consultation, soit avant notre première séance de l'année. Dès lors, ce projet de loi et l'exposé des motifs seront envoyés à tous les conseillers municipaux, qui sont priés de faire connaître leur avis au président du Conseil. Celui-ci transmettra la synthèse à l'Exécutif, qui pourra ainsi se prononcer en plénière de l'ACG.

> *Arrivée de Mme CERUTTI à 20 h 15.*

3.5 Affaires sociales

M. FLECK rapporte qu'une réforme de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est en cours et l'ACG sera appelée à se positionner. Il indique qu'à cette fin un questionnaire a été diffusé auprès des communes pour savoir qui fait quoi dans ce domaine. L'inventaire est impressionnant et il y a à peu près autant de réponses différentes que de communes.

Il est plus que vraisemblable que l'on aille vers un report sur les communes d'une part de l'aide sociale de proximité. Il ne s'agit pas là que de financement direct, mais aussi, par exemple, de l'accompagnement de terrain des personnes à risques ou particulièrement vulnérables, jeunes, âgées ou autres.

Pour les plus grandes communes, qui disposent d'un service social en bonne et due forme, l'élargissement des tâches entraînera un gonflement de ce service. Pour les autres, cela nécessitera à terme la création d'un tel dispositif en propre ou sur un plan intercommunal.



A titre de commentaire, il relève que les attentes et les besoins varient évidemment beaucoup d'une commune à l'autre et que l'on peut penser que, chez nous, les problèmes de ce type ne sont ni très nombreux ni très aigus. Il mentionne cependant divers engagements récents qui l'ont mobilisé et il estime que, si ces tâches devaient se multiplier, cela ne pourrait rester du ressort d'un élu ou du secrétariat communal.

Il y a sans doute une certaine logique à transférer des actions sociales de proximité à l'échelon communal, fondée sur la connaissance du terrain et des gens. Mais on ne doit pas ignorer que les futurs budgets communaux s'en ressentiront.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 14-2019 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire

Le président donne lecture du dispositif de la délibération (dont l'année mentionnée en première ligne est à lire comme 2020) et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (10)**.

M. JEMMELY précise qu'il s'agit là d'une écriture préconisée par la Commission des finances, afin d'utiliser les bénéfices budgétaires pour des amortissements plutôt que d'augmenter la fortune communale. Le montant en question n'est que purement indicatif de la somme culminante potentiellement atteignable.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 10 décembre 2019,

À L'UNANIMITÉ des votants (10)

DÉCIDE

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à la construction de la voirie ainsi qu'à la rénovation des bâtiments de la mairie et de l'ancienne école de Sézegnin pour un montant de Fr. 500'000.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de Fr. 500'000.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.



5. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

6. Communications des commissions

6.1 Commission sociale

Mme CERUTTI rappelle que la Fenêtre de l'avent aura lieu le jeudi 12.12.2019 ; elle invite les élus à donner de leur temps pour aider à l'installation, dès 17 h 30.

6.2 Commission ad hoc terrains Portier

M. PÜRRO indique que la mise en place du Conseil de fondation suit son cours ; les charges incombant aux personnes siégeant doivent être définies et clarifiées, puis les personnes retenues seront annoncées au Conseil municipal.

6.3 Commission ad hoc plan directeur

M. HUTIN rapporte que le bureau MAYOR a présenté le travail accompli jusque-là lors d'une deuxième séance qui a eu lieu la semaine dernière. Une troisième séance de travail aura lieu en début d'année prochaine, puis une séance de Commission se tiendra avant les élections.

7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2020

Les dates telles que proposées à l'ordre du jour sont retenues, ainsi qu'une séance supplémentaire :

- Mardi 4 février 2020 à 20h00
- Mardi 17 mars 2020 à 20h00
- Lundi 4 mai 2020 à 18h30 (comptes)
- Mardi 2 juin 2020 à 20h00

- Mardi 23 juin 2020 à 20h00 (sera confirmée)



8. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- Commission finances : à fixer
- Commission environnement : 17 février 2020 à 20h00
- Commission économie et agriculture : à fixer
- Commission sociale : 29 janvier 2020 à 20h00
- Commission aménagement et travaux : 19 février 2020 à 18h30
- Commission ad hoc plan directeur communal : à fixer
- Commission ad hoc terrains Portier : à fixer
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : à fixer

9. Questions et divers

9.1 **M. JEMMELY** informe que l'inauguration de la ligne de bus 77 aura lieu ce samedi 14 décembre 2019 à 14 h 00, salle communale de Sézegin, en présence notamment du Conseiller d'État en charge des transports et du directeur des TpG. Des navettes seront ensuite organisées pour relier la gare de la Plaine où une cérémonie aura lieu en présence des CFF.

9.2 **M. GANGLOFF** demande aux présidents des diverses commissions de bien vouloir lui transmettre les listes de présences ainsi que les procès-verbaux, afin qu'il puisse procéder au versement des jetons.

Sans transition, il rappelle que le Noël des Aînés aura lieu le 17 décembre 2019, que les préparatifs débiteront à 13h30 avec le soutien de toutes celles et ceux qui voudront bien l'y aider, tandis que le repas sera servi dès 18h30.

9.3 **M. FISCHLER** déplore que le bulletin communal manque cruellement de substance éditoriale et invite les commissions, aussi bien que les sociétés et associations communales, à alimenter plus fréquemment ce support.

Sur ce même thème de l'information, il a appris l'installation de la première roulotte d'habitations (*NdR : association un toit pour tous*) tout récemment, par les médias.

Enfin, souhaitant savoir si un moratoire avait bien été enregistré par rapport aux terrains Portier, M. PÜRRO lui répond que l'endroit en question est situé en zone 4B et non pas 5 (villa).

9.4 **M. FLECK**, en écho à l'intervention ci-dessus, rappelle que divers médias annoncent volontiers dans des rubriques ad hoc les manifestations communales publiques d'une certaine envergure. Or les grandes communes monopolisent un peu ces rubriques alors



que nous avons aussi une activité très riche. Il est proposé de remettre les informations de ce type au secrétariat, qui transmettra.

- 9.5 Mme HALDEMANN** souhaite savoir qui s'occupe du texte de la plaque qui doit être apposée à l'endroit de la sculpture communale. MM. FLECK et JEMMELY indiquent que la réflexion et l'inspiration ayant abouti à l'œuvre ne manqueront pas d'être reprises par l'artiste lui-même, dans le cadre du mandat confié.
- 9.6 M. GUINAND** relève une erreur dans l'article rédigé au sujet de la course d'école, où les enfants concernés ne sont pas les un à quatre ans, mais les 1 à 4P.
- 9.7 Mme CERUTTI** souhaite remercier et féliciter les employés communaux pour les quatre sapins de Noël installés sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 20 h 58.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil